

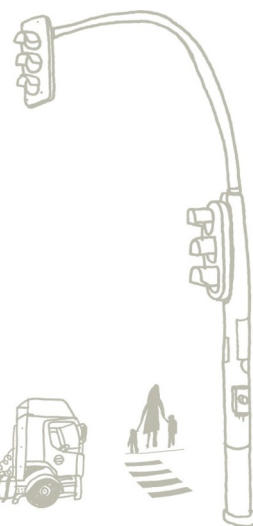


**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2024

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



Propos introductifs

Parmi les politiques publiques que l'État met en œuvre, rares sont celles qui peuvent se prévaloir de produire autant d'effets concrets que la sécurité routière. Parce qu'il s'agit de sauver de vies et d'épargner des souffrances. Cette année encore, nous avons réussi à maintenir nos excellents chiffres par rapport aux années précédentes, dans l'un des départements les plus couverts par des routes départementales et communales de France, que nous savons propices aux drames.

Nous devons ces chiffres à l'inventivité et à l'engagement des services de l'État, des associations et bénévoles de la sécurité routière, que je remercie chaleureusement. Je leur ai demandé de diversifier, plus encore qu'hier, nos manières de sensibiliser et d'atteindre la population pour favoriser la prise de conscience des dangers de la route auprès des publics vulnérables, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires locaux.

Notre intransigeance face aux comportements routiers les plus dangereux permet d'endiguer, année après année, ce fléau. La mobilisation totale et courageuse des forces de l'ordre est un facteur de notre réussite collective tout comme l'est l'investissement de notre réseau de bénévoles. Ces derniers consacrent leur temps au service des autres et doivent en être ici remerciés.

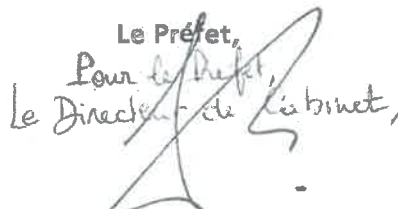
L'activité des forces de l'ordre conforte cette analyse avec près de 2 000 retraits de permis de conduire en 2023. Près de 95 % d'entre eux ont concerné au moins l'un des trois motifs suivants : la consommation de produits stupéfiants, la conduite en état d'ivresse ou la vitesse excessive. Aussi, si en 2023 les résultats de la mortalité routière continuent d'être historiquement bas, nous voulons croire que c'est d'abord parce que nous sommes tous concernés et que collectivement, chaque vie sauvée nous oblige.

En 2024, l'accent est mis sur la sensibilisation de tous les publics qu'ils soient jeunes ou seniors, scolaires ou professionnels, citadins ou ruraux. Les collectivités locales sont des partenaires essentiels pour mener à bien cette mission au plus proche des territoires.

Ce plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) formalise les initiatives locales soutenues matériellement et financièrement par l'État. Celles-ci contribuent à la sensibilisation des usagers de la route aux bons comportements à adopter. Chacun est ainsi acteur de sa propre sécurité et de celle des autres.

Chaque jour, nous œuvrons tous ensemble pour réduire l'insécurité sur nos routes et permettre que celles-ci rapprochent des vies au lieu de les détruire.

à Chartres, le **10 JUIN 2024**

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur de Cabinet,

Frédéric BLANC

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN EURE-ET-LOIR

SOMMAIRE

Fiche 01 – Présentation générale

Fiche 02 – Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR)

Fiche 03 – Accidentalité 2023

Fiche 04 – Sécurisation des routes : les outils du contrôle automatisé

Fiche 05 – Bilan des actions de sécurité routière réalisées en 2023

Fiche 06 – Appel à projets sécurité routière

Fiche 07 – Actions de prévention dédiées aux conducteurs de deux-roues motorisés

Fiche 08 – Le partenariat avec le ministère de la Justice contre la délinquance routière

Fiche 09 – Les contrôles alternatifs aux poursuites

Fiche 10 – La répression des comportements à risque

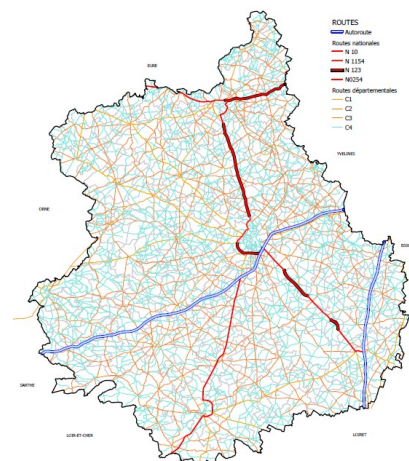
1 – La sécurité routière en quelques chiffres

L'Eure-et-Loir possède un réseau d'infrastructures routières et autoroutières dense d'environ 13 300 km de routes. Le réseau des routes départementales, avec 7 500 km de linéaires et 5 500 km de voies communales joue un rôle important dans les dessertes interdépartementales, voire interrégionales.

Carte du réseau routier sur le département

L'Eure-et-Loir partage ses frontières avec les Yvelines, l'Essonne, le Loiret, le Loir-et-Cher, la Sarthe, l'Orne et l'Eure. Deux autoroutes traversent le département : l'A 10 « Aquitaine » reliant Paris à Bordeaux et l'A 11 « Océane » reliant Paris à Nantes. Par ailleurs, de par sa position stratégique, l'Eure-et-Loir est le carrefour entre les régions de l'ouest de la France et la frange francilienne. Ainsi, trois axes majeurs traversent le département :

- axe nord – sud : la RN 154 de Dreux à Allaines-Mervilliers.
- axe est – ouest : la RN 12 de Goussainville à Nonancourt (Eure) au nord du département.
- axe est – sud : la RD 910 puis la RN 10 d'Auneau à Cloyes-les-trois-rivières.



Le département connaît un flux de circulation dense caractérisé par sa situation frontalière avec l'Île-de-France et sa structuration autour de quatre centres urbains que sont les villes de Chartres, Dreux, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou. Les déplacements pendulaires et les traversées de poids-lourds sur les grands axes impactent l'accidentalité et en particulier le nombre de tués sur les routes euréliennes. **Les Euréliens sont ainsi responsables de 43 % des accidents mortels en 2023.**

Le trafic croît chaque année. En parallèle, la mortalité routière est en baisse régulière au fil des années. En 2019, année de référence statistique, 32 personnes ont perdu la vie dans un accident de la route. **En 2023, l'Eure-et-Loir dénombre 23 accidents mortels faisant 26 tués dont 10 usagers vulnérables.** 285 accidents corporels sont recensés, soit une hausse de 24 % par rapport à 2019.

2 – Les modalités de mise en oeuvre

En Eure-et-Loir, la thématique sécurité routière est portée par le service homonyme de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Celui-ci se décompose en deux bureaux : l'éducation routière et la sécurité routière. Ce dernier comprend un observatoire départemental de la sécurité routière et une coordination à la sécurité routière dont le chef de projet est le directeur de cabinet du Préfet. Au niveau national, l'activité relève de la délégation à la sécurité routière du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer.

Les intervenants départementaux de la sécurité routière sont restés pleinement mobilisés en 2023 pour sensibiliser plus de 4 000 personnes à travers le département lors de 55 actions différentes avec le soutien et la collaboration des forces de secours et de sécurité.

La sécurisation des routes se traduit par le déploiement de moyens de contrôle automatisé permettant de relever différentes infractions :

- radars fixes implantés définitivement sur des emplacements stratégiques,
- radars autonomes déplaçables sur des emplacements pré-définis,
- voitures radars à conduite externalisée circulant aléatoirement sur des itinéraires spécifiques.

1 – Les IDSR, précieux collaborateurs occasionnels de l'État

La multiplication des actions de sensibilisation à la sécurité routière est rendue possible grâce à la disponibilité et à l'engagement des intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR), tous bénévoles. En Eure-et-Loir, ils sont 11 à participer activement, chacun avec sa spécialité, aux actions organisées à travers le département.

En 2023, trois IDSR ont quitté la coordination à la sécurité routière. Aussi, une campagne de recrutement de nouveaux collaborateurs occasionnels de l'État a été lancée en 2024 et relayée sur le site internet et les réseaux sociaux de la préfecture, dans la presse locale mais également lors des actions.



2 – La formation des IDSR

La région Centre-Val de Loire, représentée par le coordinateur régional à la sécurité routière, bénéficie d'une convention de partenariat avec le centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) du ministère de la Transition écologique. À ce titre, les IDSR d'Eure-et-Loir ont participé, en 2023, aux cinq formations suivantes :

- « *AGIR* » le 09 mai 2023 à Chartres avec 6 participants,
- « *Distracteurs électroniques et aides à la conduite* » le 24 mai 2023 à Orléans avec 1 participant,
- « *Risques liés à l'alcool et au cannabis sur la route* » le 25 mai 2023 à Chartres avec 6 participants,
- « *Sensibilisation SR et Code de la Route* » le 07 juin 2023 à Orléans avec 1 participant,
- « *Seniors sur la route* » le 08 juin 2023 à Chartres avec 6 participants.



Le 20 décembre 2023, les IDSR ont été réunis autour du Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir pour leur collège technique annuel. Celui-ci avait pour but de les remercier pour leur investissement au cours de l'année écoulée et d'en dresser le bilan avant de leur présenter le nouvel organigramme du bureau de la sécurité routière (BSR) et d'évoquer les perspectives de l'année 2024.

3 – Les perspectives 2024 : recrutement et formation continue des IDSR

L'année 2024 sera marquée par :

- le recrutement de nouveaux IDSR
- la mise à jour de l'arrêté départemental des IDSR
- la poursuite du plan régional de formation continue des IDSR :
 - > « *Sécurité routière et Code de la Route* » le 06 juin 2024 à Orléans
 - > « *Deux-roues motorisés (2 RM)* » le 18 juin 2024 (lieu à définir)
 - > « *Seniors sur la route* » (dates et lieux à définir)
 - > « *Risques routiers professionnels* » (dates et lieux à définir)

Les chiffres 2023

En 2023, la mortalité routière est en légère hausse par rapport aux années précédentes avec 26 décès enregistrés. Elle reste malgré tout inférieure à celle de l'année 2019 considérée comme l'année de référence statistique.

Le nombre des tués en 2023 ne doit pas occulter le nombre d'accidents corporels qui demeure élevé et en hausse par rapport à celui de 2019. En effet, le nombre d'accidents corporels a augmenté de 23 % entre 2022 et 2023, passant de 228 à 280.

27 % des victimes d'accidents mortels étaient âgées de plus de 75 ans. Les tranches d'âges [18-24], [25-34], [35-44] et [45-54] représentent près de 62 % du nombre total de tués, avec 4 victimes chacune.

Parmi les 26 victimes d'accidents, 12 d'entre elles étaient des femmes et 14 des hommes. Près de 80 % des auteurs présumés d'accidents mortels (APAM) sont des hommes. La responsabilité des femmes a été reconnue dans seulement six accidents.

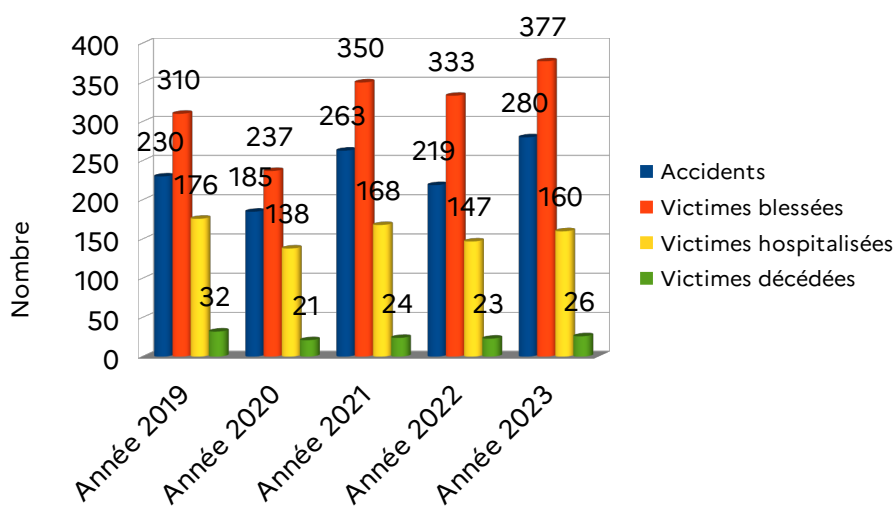
19 personnes ont perdu la vie hors agglomération, soit 73 % des victimes d'accidents de la route. Jusqu'alors stable, le nombre de personnes tuées en agglomération a doublé passant de 3 en 2022 à 7 en 2023. 6 décès sont à déplorer sur le réseau autoroutier, un seul sur le réseau national, 14 sur le réseau départemental et 5 sur des voiries communales.

Un accident de la route est multifactoriel. Toutefois, la principale cause d'un accident mortel reste humaine avec l'adoption d'un comportement peu sécuritaire. La vitesse excessive ou inadaptée, le non-respect des règles de priorité et de dépassement ou l'inattention sont la cause de plus de la moitié des accidents mortels en 2023.

L'essor des mobilités douces avec les déplacements en vélo ou trottinette électriques est un enjeu fort de l'aménagement et du développement des territoires. C'est aussi un enjeu de prévention, car les usagers de ces modes de déplacement sont plus exposés aux risques de blessures en cas de collision.

Ainsi, en 2023, 9 personnes circulant à pied, à vélo ou en trottinette ont été tuées en Eure-et-Loir, soit une hausse de 50 % par rapport à l'année précédente. Cela représente un tiers des victimes du département alors que seul un conducteur de deux-roues motorisés a été tué.






Evolution de l'accidentalité



1 – Les cabines fixes

Dans l'objectif de sécuriser les routes, l'implantation de radars répond à des critères spécifiques. Ainsi, l'étude de l'accidentalité, du trafic et de l'infrastructure constitue un prérequis essentiel à toute installation de radars. Les 4 500 radars déployables au niveau national le sont désormais.

Pour sa part, l'Eure-et-Loir est un département bien doté en termes de contrôles automatisés avec l'existence des dispositifs suivants :

12 radars fixes dont 6 contrôlent dans les 2 sens de circulation	12 radars discriminants dont 9 avec la fonction double face	1 radar feu rouge	9 radars tourelles	7 radars autonomes dont les plans de rotation sont établis chaque trimestre
 <p>ETF</p>	 <p>ETD et ETD2F</p>	 <p>ETFR</p>	 <p>ETT</p>	 <p>ETC</p>

Ces dispositifs font l'objet, pour certains d'entre eux, de modernisation.

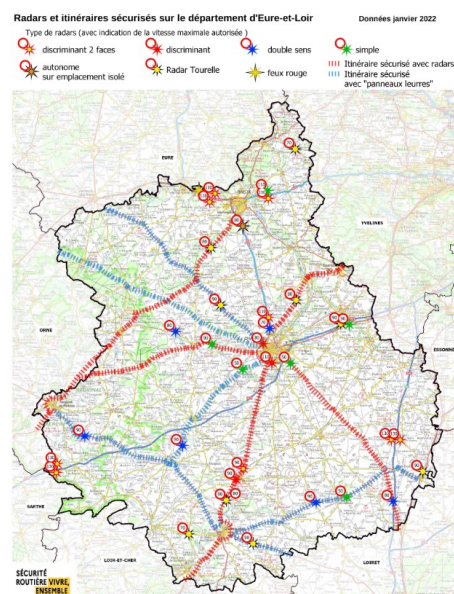
2 – Les dispositifs mobiles

Le département dispose également de 10 itinéraires sécurisés. Ces itinéraires sont des axes sur lesquels la probabilité d'un contrôle est élevée.

Depuis 2020, des véhicules radars à conduite externalisée (VRCE) circulent également de manière aléatoire sur tous les axes routiers du département.

Les cartes des radars et des itinéraires empruntés par les VRCE sont accessibles sur le site Internet de la préfecture d'Eure-et-Loir :

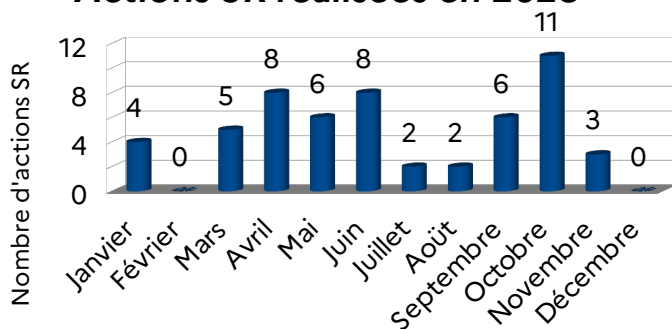
<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transports-et-déplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere/Les-radars-automatisees>



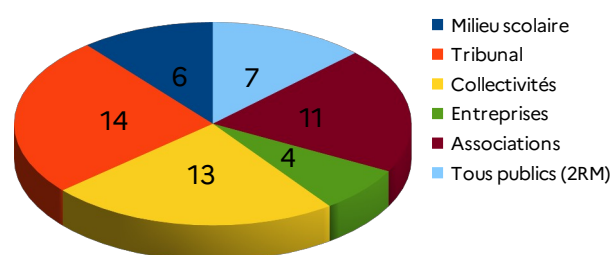
1 – Les actions 2023

Le présent bilan n'est pas exhaustif de la mobilisation sur le territoire. De fait, les actions menées et subventionnées dans le cadre de l'appel à projet du PDASR 2023 ne sont ici pas reprises.

Actions SR réalisées en 2023



Nature des actions SR 2023



Au total, **55 actions** ont été réalisées en régie au cours de l'année **2023** dont 14 sensibilisations au tribunal judiciaire d'Eure-et-Loir lors des notifications d'ordonnances pénales aux prévenus. **Plus de 4 000 personnes** ont ainsi été sensibilisées par les IDSR en 2023, mobilisant ainsi les bénévoles **40 jours**.

2 – Les actions particulières

Certaines actions spécifiques ont été réalisées en 2023 comme :

- Des actions portant sur les engins de déplacements personnels motorisés (EDPM) tels que les trottinettes. Deux actions de contrôle alternatif ont ainsi été réalisées dans le cadre d'une évolution réglementaire les 13 et 15 septembre 2023 en centre-ville de Chartres,
- Une action trajectoires de sécurité conjointe avec l'EDSR 28,
- Une présence de la sécurité routière lors de séjours SNU,
- Des actions ciblées pour les publics jeunes et/ou seniors.



Les cinq coordinations sécurité routière de la région Centre-Val de Loire se sont vues remettre le prix « *IdéeSR des initiatives locales* » de la sécurité routière dans la catégorie « risque routier professionnel » pour leur set de table. Ce prix prend la forme d'une dotation budgétaire de 10 000 € et permettra de poursuivre ou d'engager de nouvelles actions.

1 – L'appel à projets

La sécurité routière implique de nombreux partenaires. Ainsi, certains d'entre eux sollicitent l'appui des services de l'État pour mener à bien leurs actions. De ce fait, l'appel à projet du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) est l'objet d'une diffusion élargie auprès :

- des élus correspondants de sécurité routière,
- des collectivités locales (communes, intercommunalités et conseil départemental),
- des établissements scolaires généraux, professionnels et agricoles,
- des structures associatives et sportives en lien avec la sécurité routière,
- des correspondants de sécurité routière de différents partenaires.

Il est également diffusé par les vecteurs de communication de la préfecture d'Eure-et-Loir (site internet et réseaux sociaux) accessibles à l'adresse :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transports-et-deplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere/Actualites/Appel-a-projets-du-plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere-2024>

L'étude et l'instruction des demandes déposées sont faites en collaboration avec les référents du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives (MILDECA) ou encore du dispositif « Savoir rouler à vélo » afin d'assurer une cohérence dans l'attribution des financements.

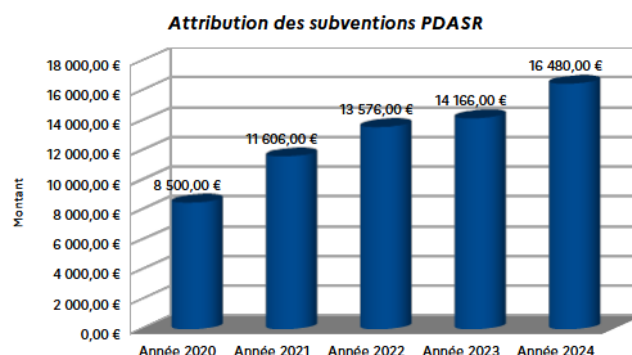
En 2024, l'appel à projets reprend les quatre thématiques identifiées par le document général d'orientations (DGO) 2023-2027 que sont les deux-roues motorisés, les conduites à risques, les mobilités douces et le risque routier professionnel.

2 – Les subventions

Depuis 2020, la part consacrée à l'attribution des subventions dans le budget dédié à la sécurité routière (BOP 207 – Action 2) augmente chaque année. Au-delà des actions menées en régie, la diffusion toujours plus large de l'appel à projets permet de diversifier et d'enrichir les actions proposées, notamment sur les thématiques émergentes comme les engins de déplacement personnels motorisés (EPDM).

En 2024, 12 demandes de subventions ont reçu un avis favorable des services de l'État en Eure-et-Loir d'un montant global de 16 480 € répartis comme suit :

- Communautés de communes du Grand Châteaudun : 500 €
- ARTS 36 : 500 €
- Association des traumatisés crâniens : 1 000 €
- Mairie de Mainvilliers : 1 200 €
- Association Deux-roues pour la vie : 800 €
- Association Espérance pour la jeunesse : 1 000 €
- Association 100 % Passion moto : 1 200 €
- Gendarmerie de Nogent-le-Rotrou : 2 880 €
- Fédération des motards en colère 28 : 500 €
- Association Prévention routière : 6 000 €
- Association Chartres à vélo : 400 €
- Ville de Chartres : 500 €



1 – Interventions en milieu scolaire

- Atelier 2RM au lycée agricole NERMONT de Châteaudun le 06 mars 2023,
- Atelier 2RM au lycée Frantz STOCK de Mignières le 17 mars 2023,
- Atelier 2RM au lycée Emile ZOLA de Châteaudun le 12 mai 2023.



2 – Interventions dans le cadre des risques routiers professionnels (RRP)

- Atelier 2RM les 09 et 10 mai 2023 au sein de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) n°1 de Nogent-le-Rotrou avec présentation aux militaires des EPI adaptés.
- Atelier 2RM du 09 au 13 octobre 2023 avec les agents du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir pour les sensibiliser aux risques routiers professionnels.



3 – Interventions lors de rassemblements festifs et sportifs

- Atelier 2RM au rassemblement motos de Bonneval le 29 avril 2023,
- Atelier 2RM au side-car de Brou le 28 mai 2023,
- Atelier 2RM au moto-cross d'Ecublé le 04 juin 2023,
- Atelier 2RM au rassemblement de véhicules de prestige d'Arcisses le 24 septembre 2023,
- Atelier 2RM au rallye-cross de Dreux les 14 et 15 octobre 2023.

4 – La journée « Trajectoires de sécurité »

Le 27 mai 2023 à Mignières, en partenariat avec l'escadron départemental de la sécurité routière (EDSR), s'est tenue une journée « trajectoires de sécurité » pour les motards novices ou désireux de s'améliorer dans leur pratique. Cette journée a été l'occasion de travailler sur route et d'évoquer les équipements de protection individuelle comme, par exemple, les gilets airbags. Ces derniers se gonflent en cas d'accident pour protéger les organes vitaux des conducteurs de deux-roues.



1 – Le partenariat avec le Parquet

Les conducteurs en infraction font parfois l'objet d'une condamnation pénale. En 2023, **14 actions de sensibilisation** ont eu lieu au tribunal judiciaire lors des notifications d'ordonnances pénales. Ainsi, plus de **700 contrevenants** ayant subi une suspension du permis de conduire ont pris part à ces actions. Les suspensions de permis de conduire peuvent faire suite à une consommation de produits stupéfiants ou alcoolisés, à une vitesse excessive ou à une conduite sans permis.



2 – Le partenariat avec les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)



Les jeunes condamnés pour des faits de délinquance routière peuvent être suivis par les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour éviter toute récidive et faciliter leur insertion dans le monde professionnel. La conduite sans permis ou sous l'emprise d'alcools et de produits stupéfiants ou encore les rodéos urbains sont des motifs possibles de condamnation.

Dans le cadre d'un stage de citoyenneté, deux actions de sensibilisation à destination des jeunes de 17 à 22 ans ont lieu en mars 2023 à l'unité éducative en milieu ouvert (UEMO) de Chartres.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1 – Les corridors de sécurité

Les corridors de sécurité sont une obligation légale depuis 2018 dont le non-respect est puni d'une amende de 135 euros. Ils sont destinés à assurer la protection des personnels intervenant sur et aux bords des autoroutes et voies rapides.

Or, cette obligation est aujourd'hui méconnue par la plupart des usagers de la route. Afin de les sensibiliser à ce dispositif essentiel, une opération de communication conjointe avec le peloton motorisé de Thivars s'est tenue le 09 août 2023 sur une aire de repos de Vinci Autoroutes.

En accord avec le Procureur de la République d'Eure-et-Loir, il s'agissait de proposer aux contrevenants une alternative à la verbalisation. Ainsi, chacun avait la possibilité de participer à une action de sensibilisation à la sécurité routière permettant d'éviter la contravention et de mieux connaître le fonctionnement des corridors de sécurité.

facebook

Se connecter

Préfecture d'Eure-et-Loir
1j

Les services de l'État et Vinci Autoroute ont mené une opération de sensibilisation des usagers de la route ce matin sur l'A11.

Yann GÉRARD, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, était présent sur l'opération afin d'alerter et sensibiliser sur le respect des corridors de sécurité et la protection des agents de la route, des patrouilleurs et des dépanneurs.

Respecter le corridor de sécurité c'est :

- Ralentir
- Se déporter pour laisser une voie de libre entre la zone de danger et véhicule.

Cette opération, organisée conjointement par le Service Sécurité Routière de la DOT, les gendarmes du peloton motorisé de Thivars et Vinci Autoroute était l'occasion de proposer aux contrevenants une alternative à la verbalisation en participant à une action de sensibilisation à la sécurité routière et sur le fonctionnement des corridors de sécurité.

Depuis le 1er janvier 2023, 31 véhicules d'intervention ont été percutés sur le réseau des Autoroutes.

Rappelons que le non-respect du corridor de sécurité est passible d'une amende de 135 €.

#SECURITE ROUTIERE, VIVRE ENSEMBLE



2 – Les engins de déplacements personnels motorisés (EDPM)

CHARTRES ■ Les autorités ont mené hier une opération de contrôles préventifs 33 pilotes de trottinettes en infraction

Les autorités ont mené une action "alternative aux poursuites" pour les conducteurs de trottinette électriques, hier, à Chartres.

« Trois-trois des trente-cinq usagers au guidon de trottinettes électriques étaient en infraction, place Châtelet à Chartres », a indiqué, Frédéric Blanc, directeur de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir. Notre opération de prévention avait donc toute sa pertinence »

La police nationale, la police municipale et les bénévoles de la Sécurité routière de la préfecture et de la Prévention routière ont animé le dispositif de contrôle place des Fipans et place Châtelet.

Une femme sur sa trottinette électrique interpellée par les forces de sécurité a confié : « Je savais qu'il était conseillé de porter un casque mais j'ignorais qu'il était préconisé de tendre la jambe pour indiquer aux autres usagers que l'on allait tourner ».

Un autre conducteur portant un casque et un ruban fluorescent au poi-



gnet était en excès de vitesse : « Je ne savais pas que la vitesse était limitée à 6 km/h en zone piétonne ».

Deux jeunes de 11 et 12 ans circulaient à deux sur la même trottinette. Un décret du 1^{er} septembre encadre désormais l'utilisation des engins de déplacements personnels motorisés. Il faut avoir 14 ans.

Depuis le décret, les

sanctions sont passées de 35 à 135 € pour un défaut d'assurance, le transport d'une deuxième personne, port de téléphone, usage de téléphone, absence d'équipement de visibilité et engin débrayé.

Ce phénomène de sociétal a été pris en compte par le procureur adjoint présent sur le contrôle : « La meilleure réponse pénale, c'est la prévention. Il fallait réagir face à l'augmentation mas-

sive de l'usage des trottinettes. L'Eure-et-Loir a déjà déploré deux décès en 2021 et 2022, et les accidents graves sont en hausse. »

Richard Lizuroy, adjoint au maire de Chartres et vice-président de Chartres métropole, a également conscience des enjeux de ces nouvelles mobilités :

« Il y a parfois une méconnaissance de la législation et une bonne foi des usagers. La police municipale de Chartres opère des contrôles routiers réguliers et en profite pour faire de la pédagogie. Mais à un moment, la sanction va tomber sur des comportements irrespectueux et dangereux. »

De son côté, le commissaire de Chartres, Hervé Steyer, a donné des conseils aux policiers sur cette thématique des trottinettes électriques : « Lors des patrouilles en centre-ville, à la gare ou aux abords des établissements scolaires, les mauvais comportements seront réprimandés. »

Tierry Doléau
thierry.doleau@prevention.eclat.com

Les évolutions sociétales impliquent une forte croissance de l'usage des EDPM, catégorie de véhicules dont font partie les trottinettes électriques. Les usagers de ces nouvelles mobilités doivent être accompagnés, car ils peuvent être victimes d'accidents graves voire mortels comme celui du 15 juillet 2023 à Lucé.

Depuis 2022, les forces de l'ordre mènent un travail d'intégration et de régulation de cette pratique dans l'espace public chartrois. L'encadrement de l'usage des EPDM par un décret d'août 2023 encourage la sensibilisation des utilisateurs pour l'adoption de comportements responsables.

Avec l'accord du Procureur de la République d'Eure-et-Loir, la ville de Chartres a ainsi organisé deux actions alternatives aux poursuites pénales.

Ces actions ont été menées les 13 et 15 septembre 2023 conjointement avec les polices municipale et nationale, les bénévoles de la Prévention Routière et les IDSR. L'objectif de telles actions est de prévenir les comportements dangereux et d'informer les usagers sur les nouvelles règles de circulation en vigueur.

1 – Les contrôles routiers

En 2023, les faits de délinquance générale commis en Eure-et-Loir ont connu une hausse de près de 5 % par rapport à 2022. Cette tendance suit l'évolution nationale relevée au cours de l'année.

Plus de 55 000 véhicules ont été contrôlés par les forces de l'ordre : 39 700 dans la zone de compétence de la gendarmerie nationale et 15 700 dans celle de la police nationale.

Parmi tous ces contrôles routiers, près de la moitié d'entre eux ont donné lieu à la constatation d'au moins une infraction. Les forces de gendarmerie ont ainsi relevé 13 000 infractions graves alors que celles de police ont dressé plus de 10 000 procès-verbaux électroniques.

2 – La suspension des permis de conduire

En 2023, près de 2 000 permis de conduire ont été suspendus en Eure-et-Loir pour au moins une infraction au Code de la Route, soit une hausse de près de 08 % par rapport à l'année 2022.

La conduite sous l'emprise de stupéfiants est la première cause de retrait des permis de conduire. Elle apparaît, ainsi, dans près de 37 % des cas, suivie par une vitesse particulièrement excessive. En effet, la vitesse relevée doit être supérieure d'au moins 40 km/h à la vitesse maximale autorisée pour entraîner la suspension du permis de conduire.

La conduite sous l'empire d'un état alcoolique arrive en troisième position des facteurs de retrait les plus fréquents avec plus de 500 infractions graves relevées pour ce motif.

À elles seules, ces trois infractions représentent près de 95 % des retraits et suspensions de permis de conduire effectués au cours de l'année 2023. Cela témoigne de l'absolue nécessité de poursuivre l'effort de sensibilisation qui est mené auprès des usagers de la route sur ces thématiques.

Il est également à noter que l'usage de distracteurs au volant tels que les téléphones est de plus en plus souvent sanctionné d'une suspension du permis de conduire. Le nombre de retraits effectués pour ce motif en 2023 est plus de deux fois supérieur à celui observé en 2022.

AMILLY ■ Lutte contre l'insécurité routière en Eure-et-Loir hier après-midi

Les gendarmes en mode répression

Les gendarmes d'Eure-et-Loir multiplient les contrôles routiers après la série de dix tués sur les routes en 2024, contre six en 2023. Hier, ils étaient entre Courville et Chartres à hauteur d'Amilly.

Un automobiliste circulant malgré un permis annulé, un autre positif à l'alcoolémie, un pneu dégonflé, un défaut de contrôle technique... En quelques minutes, les gendarmes de la compagnie de Lucé et de l'escadron départemental de la sécurité routière (EDSR) ont constaté plusieurs infractions hier.

Fiche de recherche

« Nous avons constaté la consommation d'alcool et de stupéfiants dans plusieurs accidents mortels, » a insisté, sur place, le major Sébastien Le Sant, adjoint au commandant de l'EDSR, pour justifier les dépistages des usagers de la route.

Lors de cette opération,



ACCIDENTS. Trois personnes sont décédées sur la RD 923 en 2024. PHOTO : THIERRY DELAINAY

de 15 heures à 18 heures, une quinzaine d'infractions ont été relevées. Le véhicule d'un conducteur sans permis a été mis en fourrière. Et un homme, faisant l'objet d'une fiche de recherches, a été inter-

pellé et présenté à la justice. Le nombre d'accidents augmente également avec 65 collisions en 2024, contre 54 en 2023. La hausse concerne aussi les blessés légers, soit 44 en 2024, contre 26 en 2023, ou en-

core 46 hospitalisations en 2024, contre 42 en 2023. L'hélicoptère de la gendarmerie a été mobilisé pour détecter des infractions difficiles à matérialiser depuis le sol. ■

Thierry Delainay

